

Importants changements à venir dans Mainpro®

Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) a le plaisir de vous annoncer ses projets de mise à jour de son programme de Maintien de la compétence professionnelle (Mainpro®) pour les années à venir. Les modifications mineures apportées pour améliorer Mainpro s'inscrivent dans l'engagement incessant de notre Comité national du développement professionnel continu à cet égard. Durant les prochaines années, vous verrez quelques changements plus substantiels fondés sur les recommandations des membres. Ils ont pour but d'aider tous les participants à Mainpro à répondre plus aisément à leurs besoins d'apprentissage en évolution, tout en leur permettant de satisfaire aux exigences de développement professionnel continu (DPC) de notre Collège, de même que des organismes provinciaux et territoriaux responsables de la réglementation et de la délivrance des permis. Conformément aux pratiques exemplaires en formation médicale et en transposition du savoir qui insistent sur les liens entre l'apprentissage et la pratique, Mainpro sera révisé pour mieux répondre aux besoins changeants des professionnels de la pratique familiale de toutes les régions du Canada.

À compter de janvier 2013, le CMFC mettra en vigueur 2 changements importants à Mainpro.

- Tous les participants à Mainpro seront tenus de soumettre un rapport d'au moins 25 crédits par année durant les 5 années du cycle Mainpro. Ce nombre minimum annuel peut être composé d'une combinaison de crédits Mainpro-M1, Mainpro-M2 et Mainpro-C.
- Les participants devront déclarer leurs crédits en ligne.

Pourquoi un rapport d'un nombre minimum de crédits par année?

- Le rapport d'un nombre minimum de crédits par année encourage les participants à Mainpro à effectuer des activités de DPC et à les inscrire sur une base régulière – ce qui est conforme aux idéaux de l'apprentissage permanent.
- Il permet au personnel du Collège de fournir un soutien et des services plus efficaces et en temps opportun aux participants à Mainpro, et d'éviter l'identification des problèmes d'inscription de crédits vers la fin du cycle quinquennal de Mainpro seulement.
- Il est conforme aux exigences de nombreux ordres de médecins et d'organismes de délivrance de permis au Canada et à l'étranger.

Pourquoi un rapport exclusivement en ligne des crédits?

- Les rapports en ligne faciliteront et accéléreront l'inscription des crédits de DPC, et ce, de manière plus sécuritaire.



- Ils permettront de réduire le nombre de problèmes des soumissions illisibles ou incomplètes; les formulaires en ligne demandent aux utilisateurs tous les renseignements nécessaires à la validation de l'inscription par le personnel du Collège.
- Cette méthode encourage les participants à Mainpro à tenir leur dossier à jour.

Les participants à Mainpro peuvent créer leur compte en ligne en tout temps pour commencer le processus d'envoi de rapports électroniques. On trouvera davantage de renseignements, de même que des instructions sur la façon de créer un compte, sur le site web du CMFC (www.cfpc.ca/Entrer_ses_crédits_Mainpro).

Mainpro évolue pour répondre aux besoins changeants

«Nous aimons recevoir les commentaires de nos membres concernant ce dont ils ont besoin de la part de Mainpro pour les aider à répondre plus efficacement aux exigences de DPC, explique D^r Jamie Meuser, directeur du Développement professionnel continu au CMFC. Nous croyons que les mises à jour rendront Mainpro plus actuel et plus efficace pour satisfaire aux besoins changeants de tous ses participants. Les changements au système feront aussi en sorte que les mécanismes appropriés soient en place pour permettre à Mainpro de continuer à évoluer et à s'améliorer au fil des ans.»

Au cours des prochaines années, Mainpro fera l'objet d'une série de révisions par étape pour assurer de continuer à:

- répondre aux besoins du monde en évolution de la médecine familiale;
- favoriser l'amélioration de la qualité et de meilleurs soins aux patients;
- offrir aux membres du Collège des ressources, des outils et des services conviviaux.

En définitive, ces efforts auront pour résultat un Mainpro qui demeure actuel et offre une plus grande souplesse et un meilleur soutien.

La mise en œuvre de la Phase II des mises à jour de Mainpro est prévue en 2014. Les changements porteront surtout sur les catégories de crédits et la reconnaissance de différents types d'activités d'apprentissage. Nous vous communiquerons les détails à mesure qu'ils seront confirmés.

Si vous avez des questions au sujet de la Phase I des changements à Mainpro, veuillez consulter le site web du CMFC (www.cfpc.ca/DPC/) ou communiquer avec le personnel du DPC à mainprocredits@cfpc.ca ou au 800 387-6197, poste 243, 204 ou 205.

This article is also in English on page 227.